

Mobilisation générale contre l'homophobie

Notre journaliste dépose une plainte pénale contre Alain Soral

Le pamphlétaire a tenu des propos homophobes contre notre collègue. Elle active la justice. Le milieu LGBT+ aussi. Des politiciens s'insurgent.

Dominique Botti

«Grosse lesbienne», «militante queer», «queer = désaxé». Ces propos du querulant d'extrême droite Alain Soral contre notre journaliste Cathy Macherel et la communauté LGBT+ ne passent toujours pas. L'affaire risque de finir en justice. Mercredi 15 septembre, notre collaboratrice a déposé une plainte pénale dans le canton de Vaud pour incitation à la haine, diffamation, calomnie et injure. «Ces propos sont inadmissibles, dénonce-t-elle. Ce sont des attaques non seulement contre ma personne, mais aussi contre la liberté de la presse et tous les membres de la communauté LGBT+.»

Autres plaintes

La mobilisation est générale. Les associations queers - terme qui englobe les orientations sexuelles non dominantes - de Suisse déclarent soutenir l'action personnelle de la journaliste. Elles disent



Les propos homophobes du polémiste Alain Soral (ici lors d'un procès à Paris) ne passent pas que ce soit auprès de notre collègue, des milieux LGBT+ et du monde politique. AFP

«J'aimerais mieux comprendre le sens de notre plainte pénale.»

Julien Eggenberger, député socialiste au parlement vaudois

vouloir aussi défendre les intérêts collectifs de ses adhérents. La Fédération genevoise des associations LGBT qui regroupe Dialogai, L'estime, 360, Think out et Asile LGBT a décidé de dénoncer le cas à la justice genevoise pour incitation à la haine, au sens de l'article 261bis, qui réprime l'homophobie et la lesbophobie. À Berne, Pink Cross, la faïtière nationale des homos et bisexuels, a également décidé de le faire dans le canton de Vaud, a révélé la RTS mercredi 15 septembre 2021.

Les dérapages d'Alain Soral sont connus en France, où il a déjà été condamné plusieurs fois. Moins en Suisse (il a déménagé à Lausanne en 2019), même si ce n'est pas la première fois qu'il s'en prend publiquement à la

communauté queer. Les violents propos dont il est question ici ont été tenus dans un vidéo publiée le 3 septembre 2021 sur le site internet de son association Égalité et Réconciliation (E&R). Le personnage y critiquait un article de la «Tribune de Genève» et «24 heures» qui évoquait un cycle de conférences de E&R. C'est à la fin de l'enregistrement qu'il s'en est pris à l'autrice.

Indignation générale

L'indignation dépasse la frontière communautaire LGBT+. La journaliste est défendue par ses pairs. Les syndicats ont réagi mercredi 15 septembre 2021. Syndicom a dégainé le premier en dénonçant des propos homophobes «inacceptables» qui attaquent la liberté de la presse. Impressum a suivi en rappelant toute sa solidarité envers une consœur. Les deux organisations professionnelles ont demandé à la justice de condamner avec fermeté.

La justice justement. Les plaintes déposées dans le canton de Vaud ravivent la question du manque de sensibilité du Ministère public. Depuis qu'il vit au bord du Léman, Alain Soral continue ses provocations contre les queers, les juifs et tous ceux qu'il estime être ses adversaires. La Cicad à Genève, la Ville de Lausanne ont dénoncé à maintes reprises des dérives «antisémites» à la justice vaudoise. En vain pour l'instant.

Cette inaction étonne le député vaudois (PS) Julien Eggenberger.

Il va interpellier le gouvernement lors de la prochaine séance du Grand Conseil, mardi 21 septembre 2021. «J'aimerais mieux comprendre le sens de notre politique pénale.» D'un côté, selon lui, le procureur général Eric Cottier a la main très lourde contre les jeunes grévistes du climat et les militantes féministes, qui s'expriment pacifiquement. De l'autre, il ne réagit pas aux propos antisémites et homophobes tenus sur le sol vaudois par un multirécidiviste qui a déjà été condamné en France. «Il y a deux poids, deux mesures dans cette affaire», poursuit le député.

Exil menacé?

Alain Soral risque la prison en France. C'est d'ailleurs pour y échapper qu'il dit avoir décidé de s'exiler en Suisse romande il y a deux ans. Le personnage bénéficie de la double nationalité franco-suisse. Notre pays n'extradant pas ses ressortissants, il assure pouvoir continuer à vivre en liberté et en paix sur l'arc lémanique et continuer ses activités pour E&R. Ses propos homophobes contre la journaliste pourraient-ils contrecarrer ses plans? Contacté, le procureur Eric Cottier explique: «Tout en examinant déjà les propos émanant d'Alain Soral, tant «écrits» qu'oraux, nous attendons les «plaintes» ou dénonciations qui paraissent annoncées, auxquelles l'examen en cours sera également étendu.» Alain Soral n'a pas répondu à nos sollicitations.

Un magistrat «spéciste» peut-il juger des zadistes?

Tribunal cantonal
Trois anciens occupants du Mormont ont voulu faire récuser un président du Tribunal de La Côte en raison d'un jugement de 2018 concernant des antispécistes.

Entre 150 et 200 militants avaient occupé la zone à défendre (ZAD) de la colline du Mormont dès octobre 2020 avant d'être évacués le 30 mars 2021. Aujourd'hui, des dizaines d'activistes, qui protestaient contre l'exploitation des lieux par le cimentier Holcim, s'opposent à des condamnations. Trois d'entre eux ont tenté de récuser un président de tribunal en raison d'un jugement contre deux militantes antispécistes qui avaient occupé un abattoir. Ils mettent en doute son impartialité. Mais sans succès face au Tribunal cantonal.

«Le jugement de 2018 concernait des activistes antispécistes, et non un défenseur du climat.»

Le Tribunal cantonal

L'avocat de trois zadistes, M^e Olivier Peter, avait notamment défendu la militante antispéciste Virginia Markus lors d'un procès, à Nyon, en novembre 2020. Il connaît donc bien les deux domaines. Il s'est souvent que le président de tribunal actif dans l'instruction visant les anciens occupants du Mormont avait aussi traité une affaire d'antispécistes.

Préjugés contre activistes

Et selon l'avocat, les motivations d'un jugement de décembre 2018 rendu par le magistrat au sujet de deux militantes de la cause animale démontreraient un préjugé face aux activistes en tous genres. Le président affirmait: «Quelles que soient les idées qu'on souhaite véhiculer, quelle que soit l'influence que l'on souhaite avoir sur les autres, rien ne saurait justifier que l'on commette des infractions telles que l'appropriation illégitime, la violation de domicile ou la contrainte, voire pire encore.» Or les zadistes sont poursuivis entre autres pour violation de domicile. «Lorsqu'un groupe d'individus minoritaire entend imposer ses idées aux autres, il ne faut pas oublier qu'on est aux portes de la dictature», avait encore relevé le juge.

Le Tribunal cantonal a refusé la récusation. Il relève que le texte de 2018 concerne «d'autres prévenus ainsi que d'autres circonstances de fait»: c'est insuffisant pour y voir un préjugé, «d'autant plus que le jugement concernait des activistes antispécistes, et non un défenseur du climat».

Jugements contrastés

D'autres anciens occupants du Mormont se battent contre la prise de leur ADN. À lire deux décisions du Tribunal cantonal, leur succès dépend de leur attitude. Dans un cas, les juges ont ordonné la destruction de l'échantillon génétique. Dans un autre, ils ont écarté le recours de la zadiste. Pourquoi cette différence? C'est simple: dans la première affaire, la recourante s'est identifiée le 14 juin 2021. Dès lors, estime le tribunal, «la mesure devient disproportionnée.» Dans le deuxième cas, la militante n'a pas donné son identité. La prise d'ADN est dès lors justifiée pour permettre l'identification de la prévenue. **Philippe Maspoli**

Vaud tente d'assouplir la Berne fédérale

Cathédrale de Lausanne

Le Canton est en discussion pour obtenir un assouplissement de l'extension de l'obligation du certificat Covid.

Le pass sanitaire est exigé depuis lundi pour visiter les cathédrales de Lausanne, de Genève ou de Fribourg. Ce qui suscite des discussions dans le public et les milieux religieux («24 heures» d'hier). Le Canton de Vaud a ainsi entrepris des discussions avec la Confédération pour obtenir un assouplissement de l'extension de l'obligation du certificat Covid pour la cathédrale de Lausanne ou l'abbatiale de Payerne, confirme Jean-Luc Schwaar, directeur général des Affaires institutionnelles et des communes. La question doit encore être éclaircie pour un troisième lieu: l'abbatiale de Romainmôtier.

Interrogée, une porte-parole de l'OFSP répond qu'«à notre connaissance aucun changement n'est prévu dans ce domaine». Pour rappel, les Églises nationales avaient soutenu la décision du Conseil fédéral. **ATS**

Le puissant «Simplon» est pressé de revoir ses fans

Patrimoine lémanique

Après un an d'absence, le navire reprend du service pour la fin de saison. La pénurie de pièces de rechange a retardé sa réfection.

Aux yeux des capitaines, c'est «le plus puissant et le plus viril» des bateaux de la flotte à vapeur Belle Époque de la CGN. Seule *La Suisse*, le vaisseau amiral, est en mesure de régater avec lui. N'empêche, le *Simplon* a aussi souffert de la pandémie.

La pénurie de pièces de rechange a retardé sa réfection, initialement prévue de l'automne 2020 à ce printemps. Le mythique vapeur reprend donc du service après un an d'absence. Il naviguera ce week-end du Jeûne de Genève à Lausanne, via Yvoire, puis du 27 au 30 septembre de Lausanne à Chillon, via Vevey.

«Face à la forte demande du public, la CGN a décidé de le remettre en service même si l'horaire d'automne est déjà bien avancé», explique Maurice Decoppet, président de CGN Belle Époque et des Amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL). Raison pour laquelle nous le ferons naviguer sur tout le Léman. C'est que le *Simplon* est le préféré de beaucoup d'admirateurs.

Beau et fort

Ce grand vapeur impressionne par la force et la réactivité de sa puissante machine lui permettant d'atteindre 30 km/h. Il est aussi le plus imposant des bateaux-salons par son tonnage. Son salon Belle



Le «Simplon» naviguera sur tout le pourtour du Léman ces prochains jours. VGH

«Face à la forte demande du public, la CGN a décidé de le remettre en service même si l'horaire d'automne est déjà bien avancé.»

Maurice Decoppet, président de CGN Belle Époque et des Amis des bateaux à vapeur du Léman

Époque n'en est pas moins un témoin de l'art néoclassique avec du mobilier en érable moiré, le dernier fourni pour un bateau par l'ébéniste lausannois réputé, Henry Bobaing.

«Initialement, il était prévu uniquement de sabler la coque, de la repeindre et de remplacer les axes des roues à aubes», explique Maurice Decoppet. Avec le retard dans la livraison de ces dernières pièces, nous en avons profité pour refaire les ponts en bois, restaurer des éléments de l'ébénisterie, et remplacer les luminaires, de rafraîchir la peinture des coursives et de la superstructure.»

Le coût des travaux s'élève à 500'000 francs, financés en grande partie par l'ABVL.

Comme en 1914

Le *Simplon* avait déjà connu une mésaventure semblable lors de sa construction. Lancé en juillet 1914, le chantier avait été interrompu à cause du déclenchement de Première Guerre mondiale. Il avait repris en 1915, avec l'installation de la machine, avant un nouvel arrêt des travaux. La construction a été achevée en 1919. Et le *Simplon* a finalement été mis en service en 1920. Il fut le premier sur le Léman à être converti de la chauffé au charbon à celle au mazout en 1959.

Au cours de son existence, le vaisseau-amiral a été utilisé intensivement, notamment sur le parcours Genève-Lausanne en service horaire. Une course qu'il reprendra l'an prochain. **Claude Béda**